



Assemblée générale

Soixante-troisième session

41^e séance plénière

Vendredi 7 novembre 2008, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann (Nicaragua)

La séance est levée à 10 h 20.

Séance commémorative à l'occasion du sixantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Point 31 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Projet de résolution (A/63/L.16)

Le Président (*parle en espagnol*) : Au titre du point 31 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale va maintenant tenir une séance à l'occasion du sixantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, conformément à la décision prise à sa 2^e séance plénière et en vertu de la résolution 62/273 en date du 11 septembre 2008.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'ai le plaisir d'ouvrir la présente séance commémorative de l'Assemblée générale célébrant l'action menée par l'ONU dans le domaine du maintien de la paix ces 60 dernières années. Je m'associe aux représentants des groupes régionaux et du pays hôte qui ont souligné l'histoire remarquable des opérations de maintien de la paix et célébré le partenariat avec le système des Nations Unies qui a évolué au fil des décennies.

Aujourd'hui, toutes les opérations de maintien de la paix, 20 au total, avec des effectifs de plus 110 000 personnes, sont caractérisées par une taille et une complexité sans précédent. Elles restent un étalon essentiel à l'aune duquel se mesure la capacité de l'ONU de s'acquitter du mandat confié par la Charte et de répondre aux attentes des peuples du monde. Mais nous devons garder à l'esprit le fait ahurissant, je dirais même scandaleux, que le budget annuel actuel des opérations de maintien de la paix de l'ONU avoisine les 5,6 milliards de dollars, ce qui représente 0,5 % des dépenses militaires mondiales. Cette asymétrie sidérante voue à l'échec nos meilleures intentions.

En ce moment même, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est en crise. Les informations faisant état de violences commises contre des civils dans les zones de conflit révèlent une campagne terrifiante d'agressions sexuelles menée contre des jeunes filles et des femmes, peut-être la plus étendue et la plus brutale jamais vue. On estime que la MONUC compte un soldat de la paix pour 10 000 civils dans les zones de conflit. Il est dès lors impossible pour la MONUC de s'acquitter de son mandat. Cet exemple édifiant nous rappelle que, malgré nos meilleures intentions, la réalité amère des conflits qui se déroulent dans de nombreux pays éclipse la capacité des soldats de la paix de s'acquitter de leur mandat. Les conflits en République démocratique du Congo soulignent qu'il est crucial de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



trouver des solutions politiques aux conflits de grande ampleur et qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour les régler par des moyens diplomatiques mis en œuvre à grande échelle.

D'autres opérations de la paix, bien que menées à plus petite échelle, doivent cependant être réglées. Au Sahara occidental, par exemple, le processus de décolonisation est bloqué depuis que la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental a été déployée pour surveiller le cessez-le-feu et organiser un référendum en 1991. Malgré tous les efforts de la communauté diplomatique, le territoire reste occupé. Je suis personnellement préoccupé par les violations des droits de l'homme qui sont commises, et j'ai demandé que le Haut-Commissaire aux droits de l'homme publie son rapport, achevé en 2006. À cet égard, j'ai proposé de faire tout mon possible pour assister toutes les parties, afin de contribuer à régler cette question de longue date, qui risque d'être oubliée par la communauté internationale.

La Charte ne consacrant pas expressément un mandat de maintien de la paix, cette activité indispensable a dû évoluer vers des partenariats novateurs alimentés par différents organes de l'ONU. L'interaction entre ces différents domaines de responsabilité de l'ONU est une dynamique que j'ai choisi de souligner au cours de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

À cet égard, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétariat entretiennent un partenariat étroit, qui s'est étendu et adapté au fil des décennies aux réalités en perpétuelle mutation. Ce partenariat reste au centre de toutes les réussites et de tous les échecs que nous avons connus et de toutes les améliorations que nous voulons apporter à nos efforts de maintien de la paix.

Nous nous réjouissons de la forte participation des pays industrialisés et des pays en développement à la fourniture de contingents. Cette forte participation contribue à garantir la crédibilité de chaque intervention. Les principes de la neutralité, de la transparence et de l'universalité leur confèrent leur légitimité et doivent constituer un bien précieux défendu par tous. Toute atteinte à ces principes, même la plus minime, est immédiatement remarquée et entame la légitimité et la crédibilité de nos efforts, ce qui est ensuite difficile à réparer.

La restructuration des opérations de maintien de la paix, due à des échecs catastrophiques survenus dans les années 90, et soulignée en 2000 dans le rapport Brahimi dans un esprit novateur, devrait renforcer notre capacité de repérer, de coordonner et de maintenir des opérations sans cesse plus complexes.

Il est de la responsabilité de l'Assemblée générale de faire en sorte que les opérations disposent des outils nécessaires pour s'acquitter de leur mandat. Cependant, presque systématiquement, elles continuent de courir des risques avec des ressources insuffisantes à leur disposition. Il est logique que les pays fournisseurs de contingents aient leur mot à dire lorsqu'il s'agit de déterminer les ressources nécessaires pour minimiser les risques et maximiser les chances de réussite des opérations dans lesquelles sont engagées leurs troupes. En réalité, les pays fournisseurs de contingents devraient être impliqués dès la phase initiale, lorsque le Conseil de sécurité autorise une opération, et par la suite, chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le mandat. Cette implication plus forte donnera lieu à des examens objectifs plus nombreux, pour garantir dès le départ une bonne préparation et une bonne administration des opérations.

Il nous faut réaffirmer notre détermination à renforcer ce partenariat très particulier de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle puisse maintenir l'interaction délicate et dynamique entre les réalités militaire, politique et financière, pour assurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Mais il est tout aussi important de nous attacher sans relâche à trouver des moyens d'amener les pays à régler ensemble les problèmes, pour faire de ces opérations l'exception rare dans les années à venir.

Je donne maintenant la parole à la Vice-Secrétaire générale Asha-Rose Migiro.

La Vice-Secrétaire générale (parle en anglais) : Le Secrétaire général souhaitait participer à cette importante commémoration, mais, comme l'Assemblée générale en aura été informée, il se trouve actuellement à Nairobi où il assiste à une réunion d'urgence sur la République démocratique du Congo. Cette mission illustre à juste titre l'importance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Il y a 60 ans, le Conseil de sécurité a dépêché un groupe restreint d'observateurs militaires internationaux au Moyen-Orient. Leur mission consistait à surveiller un cessez-le-feu difficile entre le nouvel État d'Israël et ses voisins. La première mission de maintien de la

paix était une expérience que les fondateurs de l'ONU n'avaient pas prévue. Ce modèle s'est révélé être un grand succès.

Le maintien de la paix constitue aujourd'hui l'une des pierres angulaires de la diplomatie internationale. La présence de soldats de la paix est un signal fort que les États Membres de l'ONU travaillent ensemble à trouver des solutions dans le meilleur esprit de la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, plus de 100 000 soldats de la paix des Nations Unies sont déployés dans 18 missions à travers la planète. Un déploiement de cette ampleur est sans précédent.

Les opérations de maintien de la paix ont également dû évoluer pour s'adapter à la nature changeante des conflits. Au-delà de la surveillance des cessez-le-feu, les soldats de la paix d'aujourd'hui ont des mandats très divers. Ils aident les sociétés sortant d'un conflit à se reconstruire. Ils appuient la gouvernance démocratique. Ils protègent les civils, désarment les ex-combattants, surveillent les élections et renforcent les institutions.

Cependant, l'évolution du maintien de la paix a eu un coût. L'ONU en a tiré quelques dures leçons. Surtout, peut-être, nous avons vu que les soldats de la paix ne parviendront pas à instaurer une sécurité réelle s'il n'y a pas de paix à préserver.

Le maintien de la paix n'est pas l'instrument adapté à toutes les tâches. Nous pouvons jouer un rôle précieux dans l'accompagnement d'un processus politique, mais nous ne pouvons pas le remplacer. Lorsqu'il existe un processus politique viable, nous sommes en mesure de nous opposer aux fauteurs de trouble. Lorsqu'il n'y en a pas, nous ne pouvons pas, et nous ne devrions pas, entrer en guerre. Nos expériences en Bosnie et en Somalie au début des années 1990 l'ont montré. Le Darfour nous confronte de nouveau à une telle situation aujourd'hui.

L'ONU fournit un système de partage des coûts et des responsabilités du maintien de la paix entre ses États Membres. En fait, le rapport coût-efficacité de nos opérations de maintien de la paix reste l'une des caractéristiques essentielles de l'Organisation. Les déploiements des contingents de l'ONU sont moins coûteux que ceux des organisations les plus comparables ou de militaires nationaux. De plus, le budget annuel du maintien de la paix, qui se situe actuellement autour de sept milliards de dollars, représente une part infime des dépenses militaires mondiales.

Les soldats de la paix opèrent dans certains des environnements les plus austères et les plus difficiles. Ils font ce que d'autres ne peuvent ou ne veulent pas faire, pour protéger les personnes vulnérables. Cet esprit courageux, cette solidarité avec d'autres êtres humains, sont essentiels à la mission de l'ONU. Les soldats de la paix ont besoin de notre appui. Ils ont besoin de mandats clairs et réalisables. Ils ont besoin de la volonté politique et des ressources matérielles de nos États Membres.

Avec cet appui, nous pouvons aller très loin. Dans les rues et les allées de Cité Soleil à Port-au-Prince, la population ne vit plus dans la peur des gangs tristement célèbres d'autrefois. Ce n'est que l'un des exemples de la manière dont les soldats de la paix donnent aux gens dans le monde entier une chance de vivre libérés du fléau du conflit.

À l'heure où nous revenons sur soixante années d'histoire du maintien de la paix, soyons fiers de ce qui a été accompli. Rendons hommage aux plus de 2 500 soldats de la paix et autres personnels qui ont donné leur vie alors qu'ils étaient au service de l'ONU. Engageons-nous à relever les défis qui nous attendent avec une détermination réelle et durable. Aujourd'hui plus que jamais, le monde a besoin des casques bleus, et les casques bleus ont besoin de l'appui du monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Maurice, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Soborun (Maurice) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom du Groupe africain à l'occasion de la célébration du sixième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La paix est vitale dans tous les milieux. Il suffit d'ajouter, par conséquent, que le maintien de la paix est considéré comme l'une des activités phare de l'ONU, aidant à rétablir la paix et la stabilité et apportant l'espoir à des millions de personnes dans les diverses régions touchées par les conflits dans le monde. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont enregistré des résultats extraordinaires depuis leur lancement en tant que dispositif de l'ONU dans le cadre duquel des contingents étaient, et sont toujours, déployés non pas pour la guerre mais pour jeter les fondements d'une paix durable. En ce sens, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont révélées être un instrument important pour garantir que la

responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe à l'ONU.

Le Groupe africain saisit cette occasion pour, premièrement, réaffirmer son attachement aux principes qui régissent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tels que le consentement des parties et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense, et l'impartialité. Ces principes fondamentaux, qui ont guidé les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours des cinq dernières décennies sans controverse, demeurent pertinents et devraient être préservés.

Deuxièmement, nous voudrions réaffirmer que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devraient recevoir l'appui politique nécessaire, et être dotées de mandats clairement définis et réalisables, de capacités suffisantes, de ressources logistiques et financières appropriées et de stratégies de désengagement.

Troisièmement, nous réaffirmons l'engagement de l'Afrique à assumer sa part de responsabilité dans les opérations visant à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Quatrièmement, nous exprimons la reconnaissance de l'Afrique envers les soldats de la paix des Nations Unies et de l'Union africaine, qui continuent de contribuer à préserver et à consolider la paix et à protéger les civils dans les situations de conflit.

Cinquièmement, nous réaffirmons notre plein appui à tous les efforts et à toutes les mesures destinés à promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

Sixièmement, nous condamnons les menaces et les attaques visant des soldats de la paix et nous réaffirmons que la meilleure assurance contre les risques sont des missions bien planifiées, assorties de mandats clairs, qui ne soient pas déployées dans le vide ni là où le processus politique est inexistant ou compromis.

Septièmement, nous soulignons l'importance de la politique de tolérance zéro, dans le but d'empêcher tout comportement répréhensible de la part des soldats de la paix, notamment les abus et l'exploitation sexuels, et de juger ceux qui sont reconnus coupables de telles violations.

Nous nous réjouissons de voir que l'ONU et l'Union africaine ont déployé des efforts considérables pour bâtir un véritable partenariat pour la paix en Afrique, conformément au chapitre VIII de la Charte,

au titre duquel l'Afrique a entrepris de renforcer sa capacité en matière de maintien de la paix en tout point du continent où cela s'avère nécessaire. À cet égard, le Groupe africain compte sur l'aide de l'ONU pour renforcer les capacités de l'Afrique en matière de maintien de la paix et il souligne l'importance de la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action conjoint en vue d'un appui de l'ONU à court, moyen et long terme.

L'Union africaine, pour sa part, continue de développer et de consolider son architecture de paix et de sécurité, qui repose sur le Conseil de paix et de sécurité, sur la Force africaine d'intervention, sur le Dispositif continental d'alerte rapide et sur le Groupe des Sages. Le Groupe africain saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance à tous ses partenaires qui ont appuyé le processus d'établissement de cette architecture. Nous voudrions insister sur l'appel lancé par l'Union africaine à la communauté internationale pour qu'elle apporte tout son appui aux efforts pour résoudre les difficultés restantes, en vue de consolider ces organes et de les rendre totalement opérationnels.

Le Groupe africain réaffirme la nécessité de renforcer les efforts visant à traiter les causes profondes des conflits, telles que la pauvreté, afin d'augmenter les chances de réussite des opérations de maintien de la paix et d'envisager dans une optique globale le rétablissement de la paix et de la sécurité dans les situations de conflit.

L'Afrique, qui accueille plusieurs opérations de maintien de la paix, continue d'assurer une juste part des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, parallèlement à ses propres efforts et initiatives. Elle fait toujours partie des plus gros fournisseurs de contingents, apportant un appui constant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis plus de 50 ans.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre plein appui à tous les hommes et femmes courageux servant dans les opérations de maintien de la paix. Nous rendons également hommage aux soldats de la paix qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions lors d'une opération de maintien de la paix. Enfin et surtout, nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance et à remercier tous les pays fournissant des contingents.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais interrompre les délibérations pour saluer la présence parmi nous, ici dans cette salle, des représentants des forces militaires qui exercent des fonctions de maintien de la paix sur le terrain au nom des Nations Unies. Ils

doivent faire face presque quotidiennement à d'importants défis. Je leur demande de bien vouloir se lever et j'invite les États Membres à les applaudir pour leur témoigner notre reconnaissance. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parlé en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Groupe asiatique. Je voudrais tout d'abord dire que c'est pour nous un honneur et une joie de pouvoir participer à cette cérémonie de célébration du soixantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cela représente le sentiment qui nous inspire tous alors que nous examinons le rôle important que ces opérations ont joué dans notre recherche collective de la paix et de la sécurité internationales.

Depuis la première mission de maintien de la paix des Nations Unies en 1948, des centaines de milliers de contingents ont participé à plus de 60 missions sur le terrain, et plus de 2 500 soldats et civils ont trouvé la mort lors de ces opérations. Les enseignements tirés des diverses opérations de maintien de la paix au fil des années peuvent fournir des indications utiles pour toutes les parties concernées. Bien que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aient connu des hauts et des bas, il est évident que ces opérations ont changé du tout au tout pour ce qui est de leur taille et de leur portée après la guerre froide.

Les avancées des dernières années ont conduit à une hausse de la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont désormais largement reconnues par la communauté internationale comme l'une des activités phares de l'Organisation, et on leur a confié des tâches multidimensionnelles plus complexes au cours des dernières années. En même temps, ce fut un défi pour l'ONU d'assurer des déploiements efficaces, en temps voulu et dotés des ressources nécessaires pour établir la capacité opérationnelle voulue afin de mener à bien les mandats qui lui sont confiés.

Nous sommes très fiers de voir que l'Asie a toujours joué un rôle important dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis leur création. Elle continuera de le faire à l'avenir. L'Asie est l'une des régions fournissant le plus de contingents aux opérations de maintien de la paix sous les auspices de l'ONU. Au 31 mars 2008, six pays asiatiques étaient

parmi les 20 pays fournissant le plus de personnel militaire aux opérations de maintien de la paix et ils fournissaient plus de 50 % de ce personnel. En outre, cinq États asiatiques étaient parmi les 10 pays fournissant le plus de personnel militaire aux opérations de maintien de la paix et trois d'entre eux étaient en tête de liste et fournissaient plus de 40 % de ce personnel. Il s'agit de la contribution la plus tangible de l'Asie au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Asie joue également un rôle important dans le financement des opérations de maintien de la paix.

L'évolution des opérations de maintien de la paix nous a donné de nouvelles occasions de faire des changements plus profonds et plus significatifs pour répondre aux besoins en matière de gestion des conflits. Cela a également fait l'objet de discussions sérieuses et approfondies à propos du degré d'efficacité des opérations face à des situations de conflit. Le Groupe asiatique, tout en réaffirmant son plein appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tient à souligner que l'ONU est un organe universel, responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et que les opérations de maintien de la paix devraient être rigoureusement conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte.

Nous réaffirmons que le respect des principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense, est essentiel pour assurer le succès des missions de maintien de la paix. Nous soulignons également que le respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, d'indépendance politique des États et de non-ingérence dans les affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction d'un État est un élément crucial des efforts communs, y compris des opérations de maintien de la paix, visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous pensons en outre que la plus haute priorité devrait être accordée à la sécurité et à la sûreté du personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

Pour terminer, le Groupe asiatique voudrait souligner qu'il a le plus profond respect pour tous les hommes et toutes les femmes, courageux et dévoués, qui ont servi dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au fil des années. Nous rendons hommage à ceux qui ont trouvé la mort pour assurer la paix et la tranquillité de millions de personnes vivant

dans des conditions dangereuses et difficiles. Nous avons une pensée émue pour eux et nous honorons leur sacrifice suprême pour la cause de la paix. Nous prions pour que leurs âmes reposent en paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

Le Groupe des États d'Europe orientale a été et continue d'être fortement attaché aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Les membres de notre Groupe ont toujours été parmi les pays fournissant des contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, et les contingents nationaux provenant des États membres de notre Groupe représentent un pourcentage important de l'ensemble des effectifs militaires des missions de maintien de la paix de l'Organisation.

Le 29 mai 2008, nous avons célébré l'anniversaire de la première mission de maintien de la paix établie par le Conseil de sécurité. Depuis lors, 63 autres missions de maintien de la paix ont été établies par le Conseil de sécurité, avec des centaines de milliers de participants venant de nombreux pays.

Aujourd'hui, les missions de maintien de la paix des Nations Unies continuent de bénéficier de la large participation des Membres des Nations Unies. Plus de 110 000 soldats de la paix venant de 119 pays sont actuellement déployés dans des missions de par le monde.

Pour sa part, le Groupe des États d'Europe orientale voudrait rendre hommage à l'ensemble des États de tous les groupes régionaux qui ont fourni des effectifs militaires, et de police et du personnel civil aux opérations de maintien de la paix dans le monde entier au cours des 60 dernières années.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont révélées être un outil utile et efficace à la disposition de la communauté internationale pour s'attaquer à certaines des menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité. Pour reprendre les mots du Secrétaire général, « le maintien de la paix est devenu une activité phare de notre Organisation ». Au cours des 60 dernières années, le personnel de maintien de la paix des Nations Unies a sauvé des vies

innombrables, empêché des guerres et apaisé les tensions dans de nombreuses zones de crise aux quatre coins du globe. Pour les personnes touchées par la guerre et ses atrocités, la présence des soldats de la paix de l'ONU a été un facteur d'espoir et leur a donné la certitude qu'elles n'étaient pas abandonnées.

Déployé dans certaines des plus dangereuses régions du monde, le personnel de maintien de la paix des Nations Unies a à maintes reprises prouvé sa bravoure et son dévouement à la cause de la paix. C'est pourquoi la sécurité et la sûreté de tous les personnels de l'ONU, et notamment des soldats de la paix, devrait rester une priorité. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques les assassinats et les attaques ciblées visant des agents de maintien de la paix des Nations Unies et tous les actes de violence perpétrés contre eux.

Au cœur de toute opération de maintien de la paix se trouve la protection des civils. Nous nous félicitons par conséquent de l'attention croissante apportée au sein de l'Organisation à la protection des plus vulnérables dans les conflits armés, notamment les femmes et les enfants.

Aujourd'hui, dans cette salle, nous rendons aussi spécialement hommage aux plus de 2 500 soldats de la paix qui ont donné leur vie à la cause de la paix au cours des 60 dernières années. Leur sacrifice ultime est un rappel de la volonté de l'homme de combattre les forces destructrices des conflits armés.

Pour terminer, je voudrais dire que les activités de maintien de la paix des Nations Unies continueront à bénéficier de l'appui actif des membres du Groupe des États d'Europe orientale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de parler au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et, en cette qualité, d'associer notre région à l'hommage qui est rendu aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'occasion de la célébration de leur sixième anniversaire.

Les opérations de maintien de la paix se sont révélées un outil important garantissant la responsabilité première de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De fait, ces

opérations constituent à l'heure actuelle l'activité la plus importante de l'Organisation destinée à restaurer la paix et la stabilité et à apporter appui et espoir à des millions de personnes du monde entier qui vivent dans des zones touchées par des conflits. Cette célébration est une occasion de réaffirmer l'attachement de mon Groupe aux principes de base du maintien de la paix. Nous soulignons, en outre, l'importance de l'universalité de la participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Durant ces 60 ans, les opérations de maintien de la paix ont connu un essor considérable du point de vue de leur nombre, de leur étendue et de leur composition. Elles comptent des effectifs de plus de 110 000 personnes originaires de 118 pays. Au personnel militaire dont ces missions étaient traditionnellement composées se sont ajoutés des forces de police, du personnel civil et des volontaires.

L'engagement du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes envers ce processus a été ferme dès le début. Les pays de la région ont traditionnellement participé à ces missions et leur fournissent depuis longtemps des ressources humaines et matérielles. La région figure d'ailleurs parmi les principaux fournisseurs de contingents.

Le Groupe apprécie la contribution des opérations de maintien de la paix à la paix et à la stabilité dans la région. Aujourd'hui, cet apport est matérialisé par le travail de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. À cet égard, le Groupe souligne l'importance d'aller au-delà de la sécurité et de contribuer au développement du pays, en vue d'instaurer une paix stable et durable.

Les opérations de maintien de la paix ont connu un essor extraordinaire du point de vue de leur nombre, ce qui implique un renforcement de la capacité de l'Organisation à adapter ses structures à l'augmentation du nombre des opérations et des personnels qui y participent. Pour faire face à cette nouvelle réalité, l'Organisation a entrepris, comme nous le savons, une série de réformes. Le Groupe s'est engagé dans cette tâche, comme le montre sa participation constructive à la réforme du Département des opérations de maintien de la paix et à la création du Département de l'appui aux missions.

Par ailleurs, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes estime que pour relever efficacement ces enjeux, il convient d'améliorer la coordination et la communication entre les différents

acteurs concernés, tels que le Secrétariat, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents et le Conseil de sécurité. Une telle coordination devrait précéder la prise de décisions afin d'assurer le déploiement effectif des opérations et de faciliter le bon accomplissement de leurs mandats.

À ce propos, nous relevons la réunion qui a eu lieu entre le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy, la Secrétaire générale adjointe au Département de l'appui aux missions, M^{me} Susana Malcorra, et la Quatrième Commission. Cette rencontre a été l'occasion d'un dialogue interactif sur les nouveaux enjeux des opérations de paix. Tel est le dialogue que nous souhaitons entretenir et approfondir entre le Secrétariat et les États Membres. D'autre part, le Groupe adhère pleinement à la politique de tolérance zéro de l'Organisation et à sa stratégie d'assistance et d'appui aux victimes.

Le Groupe estime que les hommes et les femmes qui servent dans les opérations de maintien de la paix sont leurs ressources les plus précieuses. En ce sens, nous appuyons toutes les initiatives et mesures visant à promouvoir la sécurité et la protection du personnel, afin qu'il puisse s'acquitter de sa noble tâche. Le Groupe réaffirme que la meilleure façon de garantir la sécurité du personnel des opérations de maintien de la paix est de bien planifier les missions et de les déployer dans des lieux offrant des conditions minimales de réussite. En même temps, le Groupe condamne tout acte de violence dirigé contre le personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Plus de 2 400 hommes et femmes membres des opérations de maintien de la paix sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. Le Groupe leur rend sincèrement et profondément hommage et leur est reconnaissant d'avoir contribué à sauver des vies au sacrifice de la leur dans l'accomplissement de cette noble tâche.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Islande, qui interviendra au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Cette année marque le soixantième anniversaire des activités de maintien de la paix des Nations Unies. La séance commémorative d'aujourd'hui souligne la solennité de l'événement et nous saluons chaleureusement le projet de résolution et de déclaration soumis à l'examen de l'Assemblée générale à cette occasion.

Les activités de maintien de la paix des Nations Unies sont un outil unique et dynamique qui continue de faire partie des instruments clés dont dispose l'Organisation pour s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales. Au cours de ces 60 années, le maintien de la paix est devenu l'activité phare des Nations Unies, aidant à restaurer la paix et la stabilité et donnant de l'espoir à des millions de personnes dans des zones de conflit de par le monde.

En effet, le casque bleu porté par les soldats de la paix est devenu le symbole concret de l'ONU pour les plus vulnérables. Les activités de maintien de la paix des Nations Unies symbolisent également la solidarité de la communauté internationale en rassemblant les pays de différentes régions et cultures pour aider d'autres pays à se relever des fléaux de la guerre. Aujourd'hui, plus de la moitié des États Membres fournissent du personnel aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies; bien entendu, tous les États Membres contribuent financièrement aux efforts de maintien de la paix. Au moment où nous parlons, plus de 110 000 hommes et femmes sont déployés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies à travers le monde.

L'entreprise de maintien de la paix plutôt modeste qui a débuté en 1948 avec la mise en place de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, a évolué vers les opérations de paix vastes et complexes à caractère multidimensionnel que nous connaissons aujourd'hui. La nature des conflits ayant changé, les activités de maintien de la paix se sont adaptées en conséquence. Les opérations actuelles de maintien de la paix comprennent une multitude de tâches visant à assurer une réponse efficace des Nations Unies aux besoins et aux attentes des pays et des populations touchés par des conflits, et ouvrent ainsi la voie à une paix et à un développement durables. Nous devons continuer de mettre à profit les succès passés, de tirer les leçons des défis auxquels nous avons été confrontés et de renforcer cet instrument extrêmement précieux.

Aujourd'hui, nous saluons l'incalculable contribution des centaines de milliers d'hommes et de femmes qui ont servi dans plus de 60 missions de maintien de la paix des Nations Unies. Au cours de ces 60 années, plus de 2 400 hommes et femmes ont perdu la vie en servant la cause de la paix sous la bannière de l'ONU. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États réaffirme, en leur mémoire, son engagement envers les activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique qui parlera au nom du pays hôte.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis saisissent cette occasion pour reconnaître et saluer les nombreux sacrifices et contributions du personnel militaire, de police et civil ayant servi dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier au cours des 60 dernières années. Leur dévouement a été et continue d'être l'exemple vivant du profond engagement des pays du monde à trouver un terrain d'entente et à coopérer afin que tous les peuples puissent être à l'abri du fléau de la guerre.

Le Conseil de sécurité a autorisé l'envoi de la première mission de maintien de la paix des Nations Unies en 1948. Soixante ans plus tard, des soldats de la paix des Nations Unies ont été déployés aux quatre coins du monde. Nous avons été témoins du succès de ces déploiements dans le cadre de missions de maintien de la paix, aussi bien en Sierra Leone qu'au Guatemala ou au Mozambique. Dès le début, les États-Unis ont régulièrement appuyé les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en tant qu'instrument clé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le rôle et les tâches des missions de maintien de la paix des Nations Unies ont évolué au cours des 60 dernières années. Aujourd'hui, les soldats de la paix des Nations Unies ont des responsabilités plus étendues et plus diversifiées qu'auparavant. Nous sommes conscients qu'il faut remédier aux causes de conflit dès le tout début et que notre mission commune consiste de plus en plus à appuyer la mise en place de conditions propices à une paix durable.

Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises, sous l'excellente direction du Secrétaire général Ban Ki-moon, par le Secrétariat pour réformer et réorganiser les opérations de maintien de la paix et pour fournir des ressources suffisantes pour répondre à

la demande en hausse constante et sans précédent d'opérations de maintien de la paix complexes. Des progrès considérables ont été enregistrés ces dernières années.

Les professionnels du maintien de la paix méritent tous nos éloges pour leur dévouement et leur volonté d'assumer cette lourde responsabilité. Nombreux sont ceux qui ont donné leurs vies pour servir la cause de la paix. Nous leur rendons hommage et nous avons une pensée pour eux.

Les États-Unis partagent les préoccupations de la communauté internationale quant à la vulnérabilité des civils qui se trouvent pris dans un conflit sans le vouloir ou sans y être pour rien. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables dans ces situations. La protection des civils fait désormais expressément partie de la moitié des mandats des opérations actuelles de maintien de la paix. Cette protection est manifestement nécessaire, mais notre préoccupation commune la plus pressante est de savoir comment l'assurer.

Les États-Unis comptent poursuivre leur étroite coopération avec les autres États Membres et les spécialistes de l'ONU pour œuvrer ensemble au renforcement et à la promotion de la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Sahel (Maroc) : Monsieur le Président, alors que nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer le sixième anniversaire du maintien de la paix – dans un format et un cadre négociés et arrêtés selon les règles et procédures de l'Assemblée générale – nous avons été surpris et nous dénonçons la violation des règles et procédures de l'Assemblée générale par votre déclaration sur la question du Sahara; alors que ce n'est ni le lieu, ni le moment pour en parler et, surtout, évoquer cette question dans des termes qui reflètent un parti pris flagrant de votre part, Monsieur le Président.

Et il s'agit également d'une appréciation erronée du processus politique en cours dont la direction est confiée au Conseil de sécurité avec l'appui de la communauté internationale. Votre parti pris, Monsieur le Président, endossant des inexactitudes quant à la nature et à la portée des différends politiques nous laisse perplexes et n'est certainement pas la meilleure voie pour aider les parties à parvenir à une solution politique mutuellement acceptable pour ce différend régional politique. Mon pays, quant à lui, ne perd pas

l'objet de cette occasion pour laquelle il n'a pas ménagé ses efforts et, en tant que pays contributeur depuis plus de 50 ans au maintien de la paix, mon pays honore la mémoire des hommes et des femmes qui se sont sacrifiés pour la cause de la paix dans le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cette séance commémorative. L'Assemblée va maintenant procéder au vote sur le projet de résolution A/63/L.16, intitulé « Sixième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Je voudrais informer les membres que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Bélarus, Fédération de Russie, Israël, Malte, Monaco, Paraguay et Serbie.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/63/L.16?

Le projet de résolution A/63/L.16 est adopté (résolution 63/16).

Nous concluons ainsi la séance commémorative marquant le sixième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 31 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de lever la séance, je voudrais informer les membres de l'Assemblée qu'à la demande des auteurs, l'examen du point 12 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés », initialement prévu pour le lundi 10 novembre 2008, a été reporté à une date ultérieure qui sera annoncée en temps utile.

Je voudrais également informer les membres que quelques ajouts ont été apportés au programme de travail de la séance du lundi 10 novembre 2008.

L'Assemblée générale reprendra son examen du point 69 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport de la Cour pénale internationale », et du point 114 n) de l'ordre du jour, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes », en vue de se prononcer sur les projets de résolution A/63/L.19 et A/63/L.20, respectivement.

À la même séance, l'Assemblée examinera également le point 105 h) de l'ordre du jour, intitulé « Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection ».

La séance est levée à 11 h 15.